

Procédure de demande de permis d'hébergement touristique et d'avis de conformité municipale

1. Accédez au www.villefalardeau.ca, allez à la section : Services aux citoyens/permis et certificats/demande de permis en ligne.
2. Choisir la demande de permis pour Établissement d'hébergement touristique.
3. Remplir le formulaire. Vous assurez que tous les éléments de sécurité requis par le Règlement #542 sont présents avant de cocher les cases. Si une condition n'est pas présente, veuillez la mettre en place et cocher la case une fois complétée. Vous pouvez enregistrer votre demande de permis et la récupérer ultérieurement. Une fois la demande complète, elle sera traitée.

Suite à une vérification par l'inspecteur, si un élément est manquant ou qu'il y a eu une fausse déclaration, le permis sera refusé ou suspendu. Le cas échéant, en plus de la suspension, un constat d'infraction sera délivré et un avis d'infraction sera transmis à la CITQ.

4. Fournir les documents requis suivants (transmettre les documents via la plateforme de demande de permis) :
 - Un plan détaillé à l'échelle, des aménagements extérieurs, incluant l'identification des équipements locatifs (spa, aire de jeux, BBQ, aire de feux, cases de stationnements (nombres et dimensions);
 - Conformité du système septique (si présent et si + de 10 ans);
 - Le formulaire complété d'avis de conformité municipal disponible sur le site web de la CITQ. (Si vous ne l'avez pas déjà reçu dans les 3 derniers mois ou en cas de renouvellement ou nouvelle demande d'enregistrement à la CITQ);
 - Les photos suivantes en JPEG : *(Inscrire la localisation sur la photo ou dans le nom du fichier, identifiez-les par chambre et par étage ex : (chambre 1, étage 2) photos :*
 - * Avertisseurs de fumée; (Requis 1 par chambre et 1 par étage)
ex : 3 chambres, 2 étages + sous-sol = 6 photos);
 - * Avertisseurs de monoxyde de carbone (si garage attenant et/ou appareil à combustion au bois ou propane);
 - * Extincteurs portatifs sur chaque étage incluant le carton d'inspection avec la date d'inspection de moins d'un an ;
 - * Issues des chambres avec mesures (entre le cadrage et la fenêtre ouverte. Minimum 15 pouces requis de dégagement ou fenêtre d'évacuation « Egress »);

- * Issues menant directement à l'extérieur de chaque côté de l'issue (intérieur et extérieur) en démontrant que l'issue est libre et qu'il y a de l'éclairage;
- * Enseigne extérieure installée en cours avant, indiquant le nom du propriétaire et du locateur, la personne responsable de la location et le numéro de permis de la CITQ. (2 700 cm² maximum - indiquez les mesures de l'enseigne). *(Pour une nouvelle inscription, l'enseigne devra être installée dans les 30 jours suivant la réception du numéro d'enregistrement de la CITQ).*

S'il y a un problème avec la transmission de vos documents via le module de permis en ligne et uniquement dans ce cas, vous pouvez transmettre vos documents par courriel à l'inspecteur municipal en indiquant vos coordonnées complètes et la propriété en question.

5. Une fois votre demande recevable (lorsque tous les documents sont joints), vous recevrez une facture payable dès réception. **Ne faites pas votre paiement avant d'avoir reçu la facturation, ceci n'accélère en rien le traitement de la demande, notre réceptionniste ne pourra pas l'appliquer puisque la facture n'existe pas encore.**
6. Effectuer le paiement du permis au montant de 500\$ requis par le Règlement #543, soit : à la réception du bureau municipal par débit, chèque ou en argent ou par votre institution bancaire, aviser la réception (Caroline) par téléphone au : 418-673-4647 poste 2400 ou par courriel à info@villefalardeau.ca pour faire appliquer le paiement directement à votre permis et non à vos taxes municipales.
7. Une fois la demande complétée et le paiement effectué, vous recevrez l'avis de conformité municipale complété par l'inspecteur.

Veuillez transmettre l'avis de conformité à la CITQ et complétez votre enregistrement. Lorsque vous recevrez votre enregistrement, veuillez l'envoyer en PDF sur la plateforme de demande de permis ou par courriel à inspecteur@villefalardeau.ca

8. Dès réception de votre certificat d'enregistrement, votre permis municipal vous sera transmis.

Pour toute question ou assistance, veuillez contacter :

Marie-Hélène Vachon, inspectrice adjointe

inspecteur@villefalardeau.ca

418-673-4647 poste 2408